

## ARRÊTÉ N°08-SC/2023

Fixant la liste des candidats admis à concourir à l'examen d'avancement au grade de Technicien Territorial Principal de 1<sup>ère</sup> Classe - Spécialité - « Espaces Verts et Naturels » - Session 2023, organisé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Orientales conjointement avec les Centres de Gestion de la région Occitanie.

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Orientales,

- VU le Code général de la fonction publique,
- VU le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 modifié portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de catégorie B de la fonction publique territoriale,
- VU le décret n° 2010-1357 du 9 novembre 2010 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux,
- VU le décret n° 2010-1359 du 9 novembre 2010 fixant les modalités d'organisation de l'examen professionnel prévu à l'article 17-III du décret n° 2010-1357 du 9 novembre 2010 portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux,
- VU le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,
- VU le décret n° 2020-523 du 4 mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap,
- VU l'arrêté du 15 juillet 2011 modifié fixant le programme des épreuves des concours et des examens professionnels pour l'accès au grade de technicien, technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe et technicien principal de 1<sup>ère</sup> classe du cadre d'emplois des techniciens territoriaux,
- VU l'arrêté N° 23-SC/2022 portant ouverture de l'examen d'avancement au grade de technicien territorial principal de 1<sup>ère</sup> Classe - Spécialité - « Espaces Verts et Naturels » - Session 2023, organisé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Orientales conjointement avec les Centres de Gestion de la région Occitanie.
- VU la Charte Régionale et la convention de mutualisation des coûts des Centres de gestion de la région Occitanie,
- VU le règlement interne des concours et examens professionnels organisés par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Orientales

**CONSIDERANT** que les dossiers d'inscription ont été reçus jusqu'au 1<sup>er</sup> décembre 2022, le cachet de la poste faisant foi,

### ARRÊTE :

- Article 1 :** La liste des candidats admis à concourir à l'examen d'avancement au grade de technicien territorial principal de 1<sup>ère</sup> Classe - Spécialité - « Espaces Verts et Naturels » - Session 2023, est annexée au présent arrêté. Elle contient 09 (neuf) noms.
- Article 2 :** L'épreuve d'admissibilité, se déroulera le 13 avril 2023 à PERPIGNAN, dans les locaux du CDG66.
- Article 3 :** Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur Le Préfet des Pyrénées-Orientales et publiée par voie électronique sur le site du CDG66.
- Article 4 :** Le Président, certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Montpellier, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



Le Président

Robert GARRABÉ

15 MARS 2023

À PERPIGNAN, le ..... 2023.

## Annexe à l'Arrêté N°08-SC/2023

**Liste alphabétique des candidats admis à concourir à l'examen professionnel  
d'avancement au grade de  
Technicien Territorial Principal de 1<sup>ère</sup> Classe - Spécialité - « Espaces Verts et Naturels »**

Genre	Nom	Prénom	Spécialité
Monsieur	<b>BIHAN</b>	<b>Guillaume</b>	Espaces verts et naturels
Monsieur	<b>GALINIER</b>	<b>Jérôme</b>	Espaces verts et naturels
Monsieur	<b>GARRIGOU</b>	<b>Rémi</b>	Espaces verts et naturels
Monsieur	<b>GRION</b>	<b>Pierre</b>	Espaces verts et naturels
Monsieur	<b>JUMIN GUILLAUME</b>	<b>Guillaume</b>	Espaces verts et naturels
Monsieur	<b>MARCHAND</b>	<b>Cyril</b>	Espaces verts et naturels
Monsieur	<b>MARIS</b>	<b>Pierre</b>	Espaces verts et naturels
Madame	<b>MAUGER</b>	<b>Coralie</b>	Espaces verts et naturels
Monsieur	<b>OZIOL</b>	<b>Jean-Christophe</b>	Espaces verts et naturels
Liste arrêtée à 09 (neuf) candidats			